



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 17 juin 2024
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2024/0112 (NLE)

10131/24
ADD 1

AELE 47
FL 27
ISL 23
MI 520
N 34
EMPL 215
SOC 379

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Projet de DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE modifiant le protocole
31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs
particuliers en dehors des quatre libertés

PROJET DE

DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE

N° ...

du ...

modifiant le protocole 31 de l'accord EEE
concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen (ci-après dénommé "accord EEE"), et notamment ses articles 86 et 98,

considérant ce qui suit:

- (1) Il y a lieu de poursuivre la coopération des parties contractantes à l'accord EEE en ce qui concerne les actions de l'Union financées par le budget général de l'Union relatives à la libre circulation des travailleurs, à la coordination des régimes de sécurité sociale et aux mesures en faveur des migrants, y compris les migrants provenant de pays tiers.
- (2) Il convient dès lors de modifier le protocole 31 de l'accord EEE afin que cette coopération étendue puisse commencer à partir du 1^{er} janvier 2024,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 5, paragraphes 5 et 14, du protocole 31 de l'accord EEE, les termes "les exercices 2021, 2022 et 2023" sont remplacés par les termes "les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024".

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant la dernière notification prévue à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord EEE*.

Elle est applicable à partir du 1^{er} janvier 2024.

* [Pas de procédures constitutionnelles signalées.] [Procédures constitutionnelles signalées.]

Article 3

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

Par le Comité mixte de l'EEE

Le président/La présidente

Les secrétaires

du Comité mixte de l'EEE
